

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le 7 Décembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Marçon, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, en séance publique et en session ordinaire, sous la présidence de Madame TROTIN Monique, Maire. Les convocations individuelles comportant l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 01/12/2023. La convocation comportant l'ordre du jour a été affichée le 01/12/2023.

Présents : Mme TROTIN Monique, M. RICHARD Jean-Yves, Mme SINNAEVE Emilie, M. GODREAU Bruno, Mme MOREAU Evelyne, M. GENDRON Bernard, M. DE MALHERBE Raymond, Mme BINARD Lydie, M. CHARDRON Yann, Mme GOURIOU Véronique, M. DAUDIN Francis, Mme HERMENAULT Aurélie

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TROTIN NÉE MARIAUD Patricia à Mme TROTIN Monique, Mme GAGNARD Sylvie à M. CHARDRON Yann, M. GHYAMPHY Koffi à M. GODREAU Bruno

A été nommé(e) secrétaire : M. CHARDRON Yann

2023/082 – Location - Gestion déléguée - Sarthe Habitat - Budget 2024 - Hausse des loyers

Vu la lettre en date du 25 septembre 2023 de Sarthe Habitat relative à la révision des loyers au 1^{er} janvier 2024 des logements locatifs sis « Croix Caseau », et sis « Logis de la Demée » et à l'approbation de la proposition budgétaire 2024 ;

Vu l'évolution des indices de révision de loyers (IRL) du deuxième trimestre, plafonnée à 3.50% cette année ;

Vu la proposition du budget 2024 présentée par Sarthe Habitat au titre de la gestion déléguée des logements locatifs de la Croix Caseau et Logis de la Demée ;

Considérant que la hausse des loyers pratiqués des logements locatifs sociaux est limitée à l'évolution de l'indice de révision des loyers (IRL) du deuxième trimestre,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter la revalorisation de 3.50 % pour le calcul des loyers des logements locatifs sis « Croix Caseau » et sis « Logis de la Demée » au 1er janvier 2024, sous réserve d'une remise en cause par la loi de finances ;

- d'approuver la proposition de budget pour l'exercice 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 13/12/2023

Le Maire

Monique TROTIN



Secrétaire de séance

M. CHARDRON Yann